

**OBJET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) SUR PROJET
DE RENOUVELLEMENT URBAIN NORD EST LITTORAL (PRUNEL)**

**CONVENTION DE RECHERCHE AVEC LE LABORATOIRE PIMENT
SUR LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR**

Ce Rapport au Conseil Municipal répond à 5 des 5 finalités du développement durable et peut être qualifié de projet exemplaire :

- 1. la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère,*
- 2. la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et ressources naturelles,*
- 3. la cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,*
- 4. l'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie,*
- 5. les modes de production et de consommation responsables.*

La Ville de Saint-Denis par son engagement dans le développement durable impulse de la cohérence dans ses projets au regard des enjeux de demain, pour une gestion vertueuse et responsable.

I - CONTEXTE

La Ville de Saint-Denis est éligible au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour le secteur Nord Est Littoral regroupant les quartiers de la géographie de la Politique de la Ville Vauban, bas M. Leclerc et le Butor.

Au terme de la phase de protocole, le projet de renouvellement urbain qui sera présenté par la collectivité sera soutenu financièrement par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Parallèlement, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) au premier trimestre 2015.

Il s'inscrit dans le Programme d'investissement d'avenir (PIA) « Ville et Territoire Durable » et a vocation à accompagner « plus fortement » les projets innovants dans les quartiers NPNRU : 71 Millions d'euros de subvention seront alloués à la vingtaine de collectivités sélectionnées, ayant proposé un projet innovant qui permet d'agir sur « le reste pour vivre des habitants » et développer la ville durable dans leurs quartiers de rénovation urbaine

Saint-Denis a été désigné lauréate du PIA sur 2 grands thèmes pour promouvoir l'innovation sociale et solidaire :

- PRUNEL, des quartiers sobres en énergie
- PRUNEL, des quartiers en bonne santé grâce aux mobilités actives

Rapport n° 16/6-18

Sur le premier axe, nous avons l'ambition de développer un micro-grid (réseau énergétique intelligent à l'échelle d'un quartier) en mode collaboratif avec les concessionnaires, les partenaires, et les habitants de ces quartiers.

Il s'agit par ce biais:

- d'influer positivement sur la facture énergétique des ménages, en faisant évoluer les modes de consommation,
- mais aussi de compléter la production électrique par de nouvelles sources plus sobres
- de lutter contre les ilots de chaleur, en accompagnant notamment la conception de bâtiments à énergie positive, en réintroduisant le végétal en milieu urbain.

II - HISTORIQUE DU PROJET

En 2016, plusieurs sujets font l'objet d'un accompagnement spécifique par des experts de l'ANRU; il s'agira dans cette première étape, d'amener les différentes thématiques vers un niveau de maturation suffisant, leur permettant ainsi d'entrer dès 2017 dans une phase opérationnelle.

La contribution financière permettant de mener à bien cette phase se traduit de la manière suivante :

- 120 000 € de cofinancement des études de faisabilité par l'ANRU au titre du Programme d'Investissement d'Avenir
- Un accompagnement d'experts désignés sur les questions liées à l'innovation sociale et solidaire afin de faciliter la mise en route de la première phase.

Pour conduire l'ensemble de la phase de maturation, des études sont d'ores et déjà lancées par le porteur de projet qu'est la Ville de Saint-Denis et l'autre maîtrise d'ouvrage désignée, à savoir la CINOR.

III - OBJET DE LA CONVENTION DE RECHERCHE

Dans le cadre d'une convention partenariale, l'ADEME a confié à l'Université de la Réunion et plus particulièrement au « Laboratoire Piment » (accompagné d'autres partenaires institutionnels), les travaux de recherche sur le projet baptisé « ORCHIDEE ».

Ce projet a vocation à développer des **Outils de Rénovation et de Conception de l'Habitat Intelligent et D'éco quartier à Energie positive En milieu tropical**

Le partenariat d'une durée de 3 années devrait permettre à la fois de faire un travail d'analyse théorique sur un certain nombre de thématiques et l'application de méthodes à deux cas d'études.

En juillet 2016, la Ville de Saint-Denis a sollicité l'ADEME afin que le Projet de Renouveau Urbain Nord Est Littoral (PRUNEL) puisse être retenu comme site d'expérimentation dans le cadre de ce projet.

Rapport n° 16/6-18

Par courrier l'ADEME a d'ores et déjà formulé son souhait de retenir PRUNEL comme site démonstrateur du projet.

Par convention de recherche avec l'Université, il est proposé de contractualiser avec le Laboratoire Piment sur des actions précises relevant du projet ORCHIDEE et applicables à PRUNEL.

Dans le cadre d'une convention de recherche en annexe au présent rapport, il est précisé l'ensemble de la démarche et notamment :

- le descriptif des missions incombant au Laboratoire Piment et inscrites dans la convention,
- la durée du partenariat entre la Ville et le Laboratoire Piment.

Les travaux à conduire par l'Université dans la phase de maturation feront l'objet d'un accompagnement par le porteur de projet du PIA, la Ville de Saint-Denis.

Il convient par conséquent :

- de valider le projet de convention de recherche avec l'Université de la Réunion joint en annexe,
- d'autoriser la Ville de Saint-Denis à mobiliser 50 000 € pour mettre en œuvre la première phase de l'étude technique de lutte contre les ilots de chaleur,
- d'acter le principe d'une poursuite des travaux dans le cas où la phase de maturation serait concluante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/11/2016 00:04

**OBJET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) SUR PROJET
DE RENOUVELLEMENT URBAIN NORD EST LITTORAL (PRUNEL)**

**CONVENTION DE RECHERCHE AVEC LE LABORATOIRE PIMENT
SUR LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°16/6-18 du Maire,

Vu le rapport de Monsieur Gérard FRANÇOISE, 5^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Valide le projet de convention de recherche avec l'Université de la Réunion joint en annexe.

ARTICLE 2

Autorise la Ville de Saint-Denis à mobiliser 50 000 € pour mettre en œuvre la première phase de l'étude technique de lutte contre les ilots de chaleur.

ARTICLE 3

Acte le principe d'une poursuite des travaux dans le cas où la phase de maturation serait concluante.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

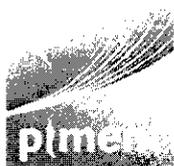


Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/11/2016 00:04

ANNEXE



CONVENTION DE RECHERCHE DANS LE CADRE DE L'ETUDE TECHNIQUE DE LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR



ENTRE

La Ville de Saint-Denis
Domiciliée au 2, rue de Paris
97717 Saint-Denis Cedex 9

Représenté par son Maire, Monsieur Gilbert ANNETTE,

Et

L'Université de la Réunion,
Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Ayant son siège social : 15 Avenue René Cassin - CS 92003 - 97744 Saint-Denis cedex 9, représentée
par le Professeur Frédéric MIRANVILLE, Président,

Agissant au nom et pour le compte de l'unité de recherche PIMENT (EA 4518) dirigée par Monsieur
Alain BASTIDE,

CONTEXTE

Le laboratoire PIMENT EA 4518 (Physique et Ingénierie Mathématiques pour l'Énergie, l'environnement et le bâtiment) est une unité de recherche de l'Université de la Réunion créée en Janvier 2010. Il est spécialisé dans la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et le génie de l'environnement appliqués au bâtiment et au quartier. Son domaine d'activité comprend à la fois les aspects de modélisation et de validation en couvrant des aspects fondamentaux mais également appliqués.

Plus de la moitié de la population mondiale habite en zone urbaine. Ce phénomène d'urbanisation, notamment dans les pays développés, ne cesse de s'accroître. Ainsi, la part de la population urbaine devrait atteindre les deux tiers de la population mondiale globale d'ici 2050.

Rénover et concevoir des bâtiments et des quartiers plus économes en énergie et consommant une part plus importante d'énergies renouvelables, dont la production est si possible intégrée, représente ainsi un enjeu majeur dans la perspective de réduction des besoins en énergie fossile et d'émission de gaz à effet de serre.

A l'échelle des villes, les projets de rénovation urbaine et de conception de nouveaux quartiers à haute performance énergétique représentent aujourd'hui des fers de lance d'une politique en faveur d'une réduction de l'impact environnemental, mais également de l'amélioration de la qualité de vie en ville.

Pour ce faire, une conception adaptée, intégrant les principes bioclimatiques et systèmes de production énergétique, doit prendre toute sa place dans les décisions et les orientations retenues par les pouvoirs publics.

Les projets de conception urbaine nécessitent des outils et méthodes d'aide à la décision, afin de supporter ces politiques et limiter les risques financiers associés.

Le Projet de Renouvellement Urbain Nord Est Littoral (PRUNEL) composé de 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville fait partie de la seconde génération des programmes de renouvellement urbain.

Un protocole de préfiguration signé en juin 2016 en présence de plusieurs partenaires, a permis à la Ville de Saint-Denis et à la CINOR d'entrer dans une phase d'analyse et d'investigation du territoire.

Parallèlement, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) au premier trimestre 2015.

Il s'inscrit dans le Programme d'investissement d'avenir (PIA) « Ville et Territoire Durable » et a vocation à accompagner « plus fortement » les projets innovants dans les quartiers NPNRU : 71 Millions d'euros de subvention seront alloués à la vingtaine de collectivités sélectionnées, ayant proposé un projet innovant qui permet d'agir sur « le reste pour vivre des habitants » et développer la ville durable dans leurs quartiers de rénovation urbaine

Saint-Denis a été désigné lauréate du PIA sur 2 grands thèmes pour promouvoir l'innovation sociale et solidaire :

PRUNEL, des quartiers sobres en énergie
PRUNEL, des quartiers en bonne santé grâce aux mobilités actives

Sur le premier axe, l'ambition est de développer un micro-grid (réseau énergétique intelligent à l'échelle d'un quartier) en mode collaboratif avec les concessionnaires, les partenaires, et les habitants de ces quartiers.

Il s'agit par ce biais :

- d'influer positivement sur la facture énergétique des ménages, en faisant évoluer les modes de consommation,
- de compléter la production électrique par de nouvelles sources plus sobres
- de lutter contre les ilots de chaleur, en accompagnant notamment la conception de bâtiments à énergie positive, en réintroduisant le végétal en milieu urbain.

En 2016, plusieurs sujets font l'objet d'un accompagnement spécifique par des experts de l'ANRU; il s'agira dans cette première étape, d'amener les différentes thématiques vers un niveau de maturation suffisant, leur permettant ainsi d'entrer dès 2017 dans une phase opérationnelle.

La thématique de la « Lutte contre les ilots de chaleur », a fait l'objet d'un appel à projet de recherche « Vers des bâtiments responsables à l'horizon 2020 » lancé en 2015 par l'ADEME pour traiter de cette question sur le plan régional.

Le projet « ORCHIDEE » coordonné par le laboratoire PIMENT de l'université de la Réunion a été retenu dans le cadre de cet appel à projet de recherche. Le projet ORCHIDEE a vocation à développer des **Outils de Rénovation et de Conception de l'Habitat Intelligent et D'éco quartier à Énergie positive En milieu tropical**. Il propose par ailleurs d'aborder les effets du quartier sur l'îlot de chaleur et sur l'aérodynamisme autour et dans les bâtiments.

Les méthodes et outils développés pourront s'appliquer autant aux quartiers et bâtiments réhabilités que pour les projets neufs.

Pour cela, le développement d'un outil basé sur la simulation et permettant de classer des solutions de conception alliant confort (à la fois à l'intérieur des bâtiments et en milieu urbain à l'échelle du quartier), efficacité énergétique et réponse locale aux besoins énergétiques (intégrant systèmes producteurs d'énergie ou passifs).

L'objet du projet ORCHIDEE est à la fois d'aider les concepteurs et les décideurs d'éco-quartiers à planifier en climat tropical, l'aménagement urbain et le recours aux énergies renouvelables.

Les enjeux sont donc majeurs concernant à la fois de confort ressenti au sein de ces quartiers, à l'intérieur des bâtiments (limitant ainsi le recours à la climatisation active et les rejets anthropiques) et une part importante des réponses aux besoins couvertes par les énergies renouvelables (diminuant d'autant les charges et à une échelle plus globale l'impact environnemental).

Il est notamment prévu dans le cadre d'ORCHIDEE d'appliquer les méthodes et outils à 2 cas d'étude réels.

La Ville de Saint-Denis a sollicité l'ADEME afin d'intégrer une partie de ce programme de recherche. Le site de PRUNEL a fait l'objet d'un accord de la part de l'ADEME pour faire partie des 2 cas d'étude prévus sur le projet ORCHIDEE.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : OBJET

La Ville de Saint-Denis souhaite s'adjoindre les compétences de l'Université et plus particulièrement du Laboratoire Piment sur des sujets qui nécessitent des travaux de recherche et une phase d'expérimentation.

Article 2 : RESPONSABILITE SCIENTIFIQUE DU PROJET

Pour le suivi du projet au Laboratoire Piment :
Mr François GARDE, Professeur des Universités.

Pour le suivi du projet à la Ville de Saint-Denis :
Mme Claudine POUNOUSSAMY DERRIEN, Directrice des Grands Projets.

Article 3 : MISSIONS DE L'UNIVERSITE DANS LE CADRE DU PIA (PHASE 1 : DE MATURATION)

Les missions qui font l'objet de la présente convention, doivent permettre au Laboratoire PIMENT de passer du stade de l'analyse théorique à une phase opérationnelle exploratoire.

Par son intervention, le Laboratoire PIMENT déploie des travaux de recherche pour un territoire de la Ville de Saint-Denis, dans la phase de maturation du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

L'analyse qui sera menée grâce à l'outil développé sera séquentielle suivant 4 niveaux :

- 1- Théorique (variables physiques et disponibilités des ressources) ;
- 2- Réglementaires ou recommandations (protection des écosystèmes) ;
- 3- Techniques (possibilités de construire ou aménager le quartier et les systèmes adaptés aux besoins et aux conditions opérantes) ;
- 4- Économique (coût de réalisation et conditions du marché).

Le territoire d'exploration retenu se situe sur le quartier dense de Vauban.

- a) Les missions confiées au Laboratoire Piment

Tâche 1 : État des lieux et cadre réglementaire

1. Dans le premier temps de la mission, le Laboratoire Piment procédera à travers un travail d'investigation bibliographique sur les méthodes de conception des quartiers en milieu tropical (neufs et réhabilités).
2. Il procédera également à l'identification des outils de modélisation existants, à l'échelle d'un quartier, d'un bâtiment, ou autres, en vue de la micro-simulation urbaine.
3. Enfin, le Laboratoire Piment, fera un état des lieux des modèles de confort urbain et ceux particulièrement adaptés à ce micro territoire compte tenu de ses caractéristiques de géolocalisation.

Tâche 2 : Développement d'un outil de conception aéraulique d'éco quartiers à énergie positive en milieu tropical

La seconde tâche du Laboratoire consistera à développer et adapter les outils de conception aéraulique au quartier pilote, sur la base d'une approche multicritères.

1. Il s'agira dans un premier temps de procéder sur le Vauban au recalage des données météorologiques locales, en tenant compte des microclimats locaux. Une station météorologique sera installée sur le quartier Vauban pour mesurer les données locales de vent (vitesse et direction, de température et d'humidité et d'ensoleillement global).
2. Dans une seconde sous-tâche, le Laboratoire Piment évaluera le microclimat urbain du quartier de Vauban. Pour ce faire, il procédera à un travail de modélisation associant notamment les effets du vent à l'échelle du quartier.
3. Le Laboratoire réalisera en parallèle une campagne de mesure en milieu urbain et des questionnaires auprès des habitants et usagers du quartier, afin de valider le modèle de confort choisi.

A la fin de la phase de maturation, l'outil de recalage climatique (station météorologique) restera la propriété de la ville de Saint-Denis.

Tâche 3 : Application au cas d'étude : Sous-quartier de Vauban

Dans un temps parallèle, et en vue de l'application des travaux au site pilote, un travail de modélisation du quartier sera réalisé.

1. Modélisation du quartier 3D et génération d'un cadastre solaire.

Il s'agira de reproduire en simulation 3D les formes urbaines, la hauteur et l'espacement des bâtiments, les pentes et orientations des toitures...

Cette modélisation permettra d'identifier les formes et par conséquent les options de conception (réhabilitation et/ou démolitions, végétalisation...) les plus optimales au niveau confort, production et performance énergétique.

Par ailleurs, un cadastre solaire sera produit afin de permettre à la ville de Saint-Denis d'identifier le potentiel en énergie solaire sur les toitures du quartier Vauban en tenant compte des formes urbaines existantes.

Cette première sous-tâche servira d'appui aux essais en soufflerie qui seront réalisés par le Laboratoire Eiffel (partenaire du Laboratoire Piment sur cette tâche spécifique dans le cadre du projet ORCHIDEE).

Les résultats de cette mission vont permettre de confronter les mesures aux modèles à l'échelle du quartier.

2. Modélisation physique

Une maquette du quartier Vauban et des essais en soufflerie seront réalisés dans un premier temps pour qualifier le comportement aéraulique du quartier.

Les résultats des premiers essais en soufflerie et les ajustements qui en découleront dans un second temps (modification de formes urbaines, rehaussement, suppression etc.) permettront de confronter le modèle numérique et le modèle physique des bâtiments sur le Vauban et d'améliorer le fonctionnement aéraulique du quartier. Cette ultime étape permettra d'appréhender et d'optimiser le comportement aéraulique du quartier et la ventilation

naturelle en prenant en compte les effets dus à la morphologie du quartier et de l'îlot de chaleur en milieu urbain.

L'ensemble de la mission apportera des données intéressantes à l'échelle du quartier, utiles à une phase de déploiement du PIA et notamment :

- la localisation des points rouges du quartier, où le niveau de confort thermique est faible ;
- la localisation des zones urbaines et bâtiments les mieux ventilés naturellement au sein du quartier.

Idéalement ce travail devra avoir produit des données qualitatives, des solutions en apport de confort thermique dans le quartier et d'aide à la décision pour la mobilisation d'outils pertinents à déployer au début de l'année 2017.

Durée des tâches de la phase de maturation du PIA, livrables et calendrier prévisionnel

Cette première étape (tâche 1, tâche 2 et tâche 3 correspondant à la phase de maturation) aura une durée de 7 mois, à compter de novembre 2016. Elle se termine fin mai 2017.

Elle fera l'objet d'un point intermédiaire à la mi-novembre 2016, ce qui permettra de mieux définir la phase de déploiement du projet et les missions complémentaires confiées à l'Université.

Dans un souci de respect du temps de la maturation du PIA, il sera nécessaire que la tâche 3 se déroule en temps masqué à la tâche 1 et 2, afin de pouvoir disposer des conclusions des essais et poursuivre des travaux complémentaires, dans un délai compatible avec le temps de déploiement du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), à savoir dès 2017.

Tableau 1 : Echancier des livrables par tâches et sous-tâches

	Livrable intermédiaire 1 31/12/2016	Livrable intermédiaire 2 1/03/2017	Livrable final 31/05/2017
Tâche 1	X		
Tâche 2 Sous tâche 2.1 Sous tâche 2.2. Sous tâche 2.3		X	X X
Tâche 3 Sous tâche 3.1 Sous tâche 3.2.	X		X

Article 4 : MISSIONS COMPLEMENTAIRES DE L'UNIVERSITE (PHASE 2 : DEPLOIEMENT DU PIA)

Plusieurs missions complémentaires sont envisagées dans la phase de déploiement du PIA en 2017. Elles vont contribuer par la mobilisation d'outils et de méthodologies intégrées avec les habitants et les acteurs locaux à lutter efficacement contre les phénomènes d'îlots de chaleur en milieu urbain. Ces missions ne font pas partie de la présente convention et sont données à titre d'information. Le lancement de ces missions feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

a) Mission 1

Sur la base des travaux de recherche conduits en phase de maturation, le Laboratoire Piment s'attachera à traiter les données et les indicateurs pour les hiérarchiser et construire un support d'information, de sensibilisation, de communication à destination des usagers du quartier notamment.

Ainsi, l'élaboration d'un guide méthodologique de bonnes pratiques (sorte de cahier de prescriptions urbaines en matière de lutte contre les îlots de chaleur), pédagogique et accessible au plus grand nombre (les concepteurs, collectivités, partenaires institutionnels, acteurs locaux...) servira d'outil au projet de renouvellement urbain

Ce guide devra décliner à plusieurs échelles d'intervention urbaine (sous-secteur du Vauban, rue, îlot d'habitation, pieds d'immeuble, bâtiment, logement...), les actions et bonnes pratiques à déployer pour la lutte contre les îlots de chaleur.

La démarche collaborative avec les habitants pour l'élaboration du guide sera retenue, elle aura un effet systémique sur le sujet des EnR et permettra une meilleure appropriation et implication des habitants sur l'axe du PIA, « PRUNEL, une ville sobre en énergie ».

b) Mission 2

En complément de l'élaboration de ce support pédagogique, une mission d'implantation de capteurs thermiques dans le quartier est pressentie.

Cette intervention devra permettre de définir les niveaux de chaleur dans le quartier et d'imager à travers la capitalisation des données de renseigner les usagers et habitants du quartier sur les espaces praticables et ceux peu recommandés du quartier compte tenu du niveau d'inconfort thermique corrélé à l'instant de la journée.

Ces éléments mis en connexion à la réflexion sur :

les nouveaux modes de mobilité du quartier,
les questions de lutte contre les déséquilibres alimentaires,
le retour de la nature en ville, (jardins pédagogiques, espèces endémiques, tisanderie, légumes « lontans »...),

doivent permettre de décliner dans cette phase, un plan d'action intégré à destination des habitants du quartier afin qu'ils deviennent les principaux ouvriers de cette nouvelle politique dédiée à la sobriété énergétique.

Une liste d'actions associées, dans le prolongement des données émanant des capteurs thermiques sera établie. Elle sera accompagnée des données financières nécessaires à la réalisation opérationnelle de chaque action.

Article 5 : FINANCEMENT DES MISSIONS

Pour la conduite de la phase de maturation en 2016 allant jusqu'au début de l'année 2017 et précisé à l'article 3 de la présente convention, le soutien de la Ville de Saint-Denis s'élève à 50 000 € (H.T) net de taxes. Cette somme n'ouvre pas droit au prélèvement de frais de gestion par l'Université.

Il correspond à l'enveloppe globale de l'action inscrite dans le cadre de la convention de maturation du PIA signée entre la Ville de Saint-Denis et l'ANRU.

Ce montant sera versé à l'Université de la Réunion suivant les échéances suivantes :

- 30 % au terme de la tâche 1 ;
- 30 % au terme de la tâche 2 ;
- Le solde au terme de la tâche 3.

Les règlements seront à effectuer sur présentation de factures émises par l'Université au nom de la Ville de Saint-Denis, par chèque ou virement sur le compte :

Monsieur l'Agent comptable de l'UNIVERSITE DE LA REUNION
au compte ouvert à la TRESORERIE GENERALE DE LA REUNION
Domiciliation :TP Saint-Denis
Code Banque :10071
Code Guichet :97400
N° de compte :00001000083
Clé RIB :33

Ces factures devront être accompagnées des livrables de tâches correspondantes indiqués dans l'article 3. L'Université n'aura pas à justifier de l'utilisation des fonds versés.

Pour la conduite de la phase de déploiement du PIA prévue à compter de 2017, et correspondant aux missions complémentaires énoncées à l'article 4, un avenant à la présente convention sera établi afin de préciser les montants des investissements mobilisables auprès de l'ANRU pour entrer dans la phase opérationnelle du projet.

Article 6 : RESULTATS - COMMUNICATION

L'université s'engage à participer aux réunions de travail ou de présentation liées à l'objet de la présente convention.

Les résultats et rapports issus du Projet sont de l'Université. La Ville de Saint-Denis pourra toutefois librement les utiliser pour la réalisation des objectifs du projet et la communication en découlant.

Toute publication scientifique portant sur les résultats de l'Étude par l'une des parties, pendant la durée de la présente Convention et dans les six (6) mois qui suivent son expiration, sera soumise, par écrit, à l'accord de l'autre Partie afin que celle-ci puisse vérifier que la publication envisagée ne contient aucune information jugée confidentielle et/ou résultats pouvant faire l'objet d'une protection au titre de la propriété industrielle. La partie sollicitée transmettra par écrit son accord, ses remarques ou ses demandes motivées de report de publication dans un délai maximum de un (1) mois à compter de la demande de divulgation. Il est expressément convenu que les modifications ou suppressions demandées par la partie sollicitée ne pourront pas porter atteinte à la valeur scientifique de la publication. Passé ce délai et faute de réponse, l'accord de la partie sollicitée sera réputé acquis.

Il est expressément convenu, quelles que soient les publications, qu'elles devront citer les auteurs concernés et mentionner le concours apporté par chacune des parties à la réalisation de l'Étude, y compris au moyen de logos, sauf avis contraire de l'une d'elles transmis par écrit à l'autre Partie dans le délai de réponse de un (1) mois.

Toutefois les dispositions du présent article ne pourront faire obstacle :

- ni à l'obligation qui incombe aux enseignants chercheurs des établissements d'enseignement supérieur d'établir un rapport d'activité périodique, dans la mesure où cette communication ne constitue pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle ;
- ni à la soutenance de thèse de chercheurs. En aucun cas, le caractère confidentiel de la thèse ne peut remettre en cause la soutenance de sa thèse. Des dispositions, conformes au règlement intérieur en vigueur à l'Université, peuvent cependant être prises afin de préserver la confidentialité de certains résultats.

Article 7 : DUREE

La présente convention a une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Article 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée ou être complétée par le biais d'avenants, après accord entre les parties signataires.

Article 9 : RESILIATION - LITIGES

En cas d'inexécution par l'une des parties d'une ou plusieurs de ses obligations, la présente convention pourra être résiliée de plein droit un mois après envoi par l'autre partie d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse.

L'exercice de cette faculté ne dispense en aucun cas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la prise d'effet de la résiliation. Les frais effectivement engagés par l'Université restent dus.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toute difficulté qui pourrait naître de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

En cas de désaccord persistant plus de deux (2) mois, les litiges seront soumis à la compétence des tribunaux compétents de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

L'Université de la Réunion

La Ville de Saint-Denis

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 19 novembre 2016
et annexé à la Délibération n° 16/6-18



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:04